



Diplômes, titres et fonctions reconnus

Titres hospitalo-universitaires – hospitaliers - universitaires

Titres hospitalo-universitaires

- Ancien interne en odontologie
- Professeur des universités - Praticien hospitalier des C.S.E.R.D.,
- Professeur 1^{er} ou 2^{ème} grade - Odontologiste des S.C.T.D. (service de consultation et de traitements dentaires),
- Maître de conférences des universités - Praticien hospitalier des C.S.E.R.D.
- Assistant hospitalier universitaire des C.S.E.R.D.

Selon le cas, après deux ans de fonction :

- Ancien assistant des universités - Odontologiste assistant des S.C.T.D.
- Ancien assistant hospitalier universitaire des C.S.E.R.D.

Titre universitaire

- Ancien attaché universitaire chargé d'enseignement, à condition que cette fonction ait été l'objet d'une nomination officielle, admis après dix années effectives de fonction

Titres hospitaliers

- Odontologiste des hôpitaux,
- Attaché de l'hôpital de... (suivi du nom de l'établissement dans lequel il exerce ses fonctions). Les attachés, anciens chefs de clinique des universités - assistants des hôpitaux, anciens assistants hospitaliers - universitaires, anciens assistants des universités - assistants des hôpitaux, anciens assistants des universités - odontologistes assistants des services de consultations et de traitements dentaires, ou anciens assistants spécialistes des hôpitaux, ont droit à ce titre dès leur nomination. Les autres attachés n'ont droit à ce titre qu'après deux ans de fonction
- Attaché en premier de l'hôpital de...
- Attaché consultant de l'hôpital de...
- Ancien odontologiste chef de service au centre hospitalier de... (admis après 5 années effectives de fonction)
- Ancien odontologiste adjoint au centre hospitalier de... (admis après 5 années effectives de fonction)
- Ancien odontologiste au centre hospitalier de... (admis après 5 années effectives de fonction)
- Ancien attaché de l'hôpital de... (admis après dix années effectives de la fonction)